



23.09.2016

COLLOQUE DE L'IFPPC À DINARD (35)

Les professions de mandataires et administrateurs judiciaires depuis les réformes Macron (2015 et 2016).

Le mandat judiciaire étant préservé par la réforme, le périmètre d'intervention des AJ-MJ ne devrait pas souffrir de la concurrence. Les huissiers de justice par exemple ne pourront pas à bref délai concurrencer les mandataires liquidateurs sur les petites liquidations judiciaires au regard des critères requis en termes de formation, d'assurance ou de risque de conflit d'intérêt. En revanche, l'inter-professionnalité fait débat.

Comment pourront fonctionner au plan déontologique et capitalistique des sociétés comprenant comme associés des mandataires judiciaires et des experts comptables ou des avocats ? Pour l'instant : mystère. Mais un début de réponse sera sans doute apporté lors du colloque national de l'IFFPC le 1^{er} décembre 2016 au grand auditorium de la BNF. A suivre...

**M LE PROFESSEUR
PHILIPPE ROUSSEL -
GALLE –
UNIVERSITE PARIS V
A ANIME LA
MATINEE**

**UN SUJET DE
PREOCCUPATION :
LES MANDATAIRES ET
ADMINISTRATEURS
JUDICIAIRES A L'ERE
DU NUMERIQUE**

**UNE NOUVEAUTE :
CREDITORS SERVICES
CREANCIERS : DECLARER
EN LIGNE**

[HTTPS://WWW.CREDITORS-
SERVICES.COM](https://www.creditors-services.com)

SCP AVOCATSLIBERTE

32 rue de Redon
35000 RENNES
0299857373

SITE INTERNET :
Avocatsliberte.fr